









SYNTHESE

L'extension des obligations vaccinales de 3 vaccinations à 11 vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, infection à *Haemophilus Influenzae* de type b, infection à pneumocoque, infections à méningocoque C, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et concerne tous les enfants nés à compter de cette date. Les vaccinations sont effectuées entre l'âge de 2 mois et 18 mois et sont exigibles pour l'entrée en collectivité de ces enfants. A défaut d'une vaccination effectuée selon l'âge indiqué dans le calendrier des vaccinations, un enfant peut être admis temporairement pendant 3 mois afin que les parents puissent mettre à jour les vaccinations de leur enfant.

La mesure législative portant l'extension des obligations vaccinales du nourrisson prévoit un bilan annuel de la réforme portant sur la couverture vaccinale, l'adhésion à la vaccination et la sécurité d'emploi des vaccins

.

Un premier bilan de cette réforme a été publié en juin 2020. Il faisait état d'un large soutien par les professionnels de santé de cette mesure qui a permis de faciliter le dialogue de la majorité de ces professionnels avec leur patient sur la vaccination. L'ensemble des données recueillies pour ce 1^{er} bilan avait montré un impact très positif en particulier en termes de couverture vaccinale, y compris pour des vaccinations non concernées par l'obligation. De plus, les analyses de sécurité étaient satisfaisantes. Enfin, l'adhésion vaccinale était comparable à celle observée les années précédentes, bien que légèrement inférieure. L'évaluation du processus de contrôle de ces obligations n'avait pas mis en évidence de difficultés majeures.

Un second bilan, publié en juin 2021, avait montré que la crise sanitaire en lien avec la pandémie à COVID-19 n'avait pas eu d'impact sur les vaccinations obligatoires du nourrisson et avait confirmé la tendance observée depuis 2018 de la progression des couvertures vaccinales. L'adhésion à la vaccination en général avait augmenté en 2020 au regard des données des baromètres de Santé publique France. Concernant l'adhésion des parents de jeunes enfants aux obligations vaccinales, l'extension des obligations était connue pour la majorité d'entre eux, et était également considérée par la plupart comme une bonne mesure. Enfin, les données de sécurité confirmaient la sécurité d'emploi des vaccins.

Le présent bilan – 3^{ème} bilan annuel - porte sur les données de couverture vaccinale chez les enfants nés en 2018 et âgés de 2 ans via une enquête réalisée par santé publique France auprès des services de PMI en 2022, sur des données d'adhésion vaccinale obtenues par sondages réalisés en 2021 auprès d'échantillons représentatifs des Français et, enfin, sur les données de sécurité analysées sur l'ensemble des vaccinations pratiquées chez les enfants de 0 à 23 mois révolus en 2020 avec la première date d'enregistrement dans la Base nationale de pharmacovigilance entre le 01/01/2020 et le 30/06/2021.

Couverture vaccinale

L'analyse des couvertures vaccinales a été effectuée par Santé publique France, à partir des données des certificats de santé du 24^{ème} mois via une enquête auprès des services de PMI effectuée durant l'été 2022. La couverture vaccinale du vaccin contre le méningocoque C n'a pas pu être estimée durant cette enquête. Pour les dix autres vaccinations, les résultats montrent une augmentation de couverture vaccinale pour toutes ces vaccinations obligatoires, et atteint pour quasiment toutes, le seuil de 95%.

- La couverture vaccinale du vaccin pentavalent 3 doses (DTP, Coqueluche, Haemophilus *influenzae* de type b) a augmenté de 1 point chez les enfants âgés de 24 mois et nés en 2018 (96,4%) par rapport à celle estimée chez les enfants, au même âge, nés en 2017 (95,4%).
- La couverture vaccinale du vaccin contre l'hépatite B 3 doses a augmenté de 3,4 points chez les enfants âgés de 24 mois et nés en 2018 (95,2%) par rapport à celle estimée chez les enfants, au même âge, nés en 2017 (91,8%).
- La couverture vaccinale du vaccin contre le pneumocoque 3 doses a augmenté de 1,9 points chez les enfants âgés de 24 mois et nés en 2018 (95,0%) par rapport à celle estimée chez les enfants, au même âge, nés en 2017 (93,1%).
- La couverture vaccinale du vaccin ROR (2 doses) a augmenté de 4,1 points chez les enfants âgés de 24 mois et nés en 2018 (90,4%) par rapport à celle estimée chez les enfants, au même âge, nés en 2017 (86,3%).

Adhésion

L'adhésion de l'ensemble des français vis-à-vis de la vaccination est estimée depuis plusieurs années par l'enquête Baromètre santé. Les données de l'enquête menée en 2021 montrent, pour la 2^{ème} année consécutive, une augmentation des opinions favorables. En effet, 82,5% des personnes interrogées déclarent être favorables à la vaccination en général. Ce résultat est supérieur de 2,5 points à celui de 2020 (80,0%) et s'approche des estimations d'adhésion retrouvées au début des années 2000.

Cette adhésion ne diffère pas selon le sexe ou selon le fait d'être parent d'enfants âgés de moins de 3 ans. Elle est en revanche moins élevée chez les moins de 35 ans et chez les personnes disposant des diplômes et des revenus les plus faibles. Elle varie, par ailleurs, selon les régions.

La perception favorable de l'extension des obligations vaccinales dans la population française a par contre diminué de 7 points passant de 66% en 2020 à 59%. Cette proportion reste cependant supérieure à celle estimée en 2017 (49%) avant la mise en œuvre de la réforme. Par ailleurs, si l'on considère plus particulièrement la tranche d'âge 18-35 ans, la plus susceptible d'avoir actuellement ou d'ici quelques années des jeunes enfants, le niveau d'adhésion suit cette fois une évolution positive avec près de deux tiers (65%) d'avis favorables, en hausse de 5 points depuis novembre 2020 (60%).

Parmi les raisons et les craintes évoquées, « la liberté de choix individuel face à la vaccination » est pour la première année en tête des raisons évoquées et malgré un bilan de pharmacovigilance

rassurant, celles concernant la sécurité des vaccins restent à un niveau constant depuis 2019 (32% en 2022 et 2020, 36% en 2019). A l'inverse, l'idée selon laquelle il y aurait « trop d'inconnues sur les effets des vaccins » constitue un argument, jusqu'ici déterminant, est en recul (30%, -9 points depuis novembre 2020).

- 82,5% des français se déclarent favorables ou très favorables à la vaccination (*Baromètre santé 2021- 22 625 personnes âgées de 18 à 75 ans*)
- 59% des français sont favorables à l'extension des obligations vaccinales en mars 2022 (66% en novembre 2020) contre 49% en novembre 2017
- 65% des français âgés de 18-35 ans sont favorables à l'extension des obligations vaccinales en mars 2022 contre 60% en novembre 2020 (Enquêtes IFOP pour le Ministère des Solidarités et de la santé auprès d'un échantillon représentatif de français, 983 personnes en 2017, 1009 personnes en 2020, 979 personnes en 2022)

Pharmacovigilance

Le suivi de la pharmacovigilance de l'ANSM en lien avec l'administration des vaccins fait l'objet d'une attention particulière depuis la mise en œuvre de la réforme. Les résultats des analyses de pharmacovigilance, effectuées en 2018 et 2019, avaient confirmé la sécurité d'emploi des vaccins utilisés. Cette surveillance s'est poursuivie sur les enfants vaccinés en 2020. Aucun signal ou alerte particulier n'a été mis en évidence durant cette nouvelle année de surveillance (voir encadré infra). Les notifications ont diminué de 14,5% entre 2019 et 2020. Cette diminution a concerné majoritairement les cas « non graves » en diminution de 15,5%. Les cas « graves » ont diminué de 13,9%.

- Sur près de 5,6 millions de vaccinations pratiquées chez les nourrissons et les enfants âgés de 0 à 23 mois vaccinés en 2020, 201 notifications rapportant un ou plusieurs effets ou événements indésirables ont été enregistrées dans la base nationale de pharmacovigilance.
- Parmi ces 201 notifications, 130 (64,7%) ont été qualifiées de cas « non graves » et 71 (35,3%) de cas « graves ».
- La nature de ces 201 effets/évènements indésirables consistait majoritairement en des troubles d'ordre général à type de fièvre, réactions au site d'injection ou de rashs.

Alors que les années 2020 et 2021 se sont inscrites dans un contexte sanitaire inédit en lien avec la pandémie à COVID-19 qui s'est accompagné de campagnes de vaccination de masse, ce troisième bilan de l'extension des obligations vaccinales du nourrisson confirme l'impact très positif précédemment observé, en matière de couvertures vaccinales et d'adhésion à la réforme et à la vaccination en général. Les données de sécurité confirment la sécurité d'emploi des vaccins. Les actions de promotion de la vaccination associées à une communication claire et transparente des pouvoirs publics et la démarche de simplification du parcours vaccinal doivent se poursuive afin de consolider et amplifier les bons résultats observés. En effet, des marges de progression demeurent afin d'atteindre l'objectif de santé publique fixant à 95% la couverture vaccinale du vaccin contre la rougeole-oreillons-rubéole et d'améliorer la confiance en la vaccination de certaines catégories de la population et dans certains territoires.

